

Request for Reimbursement for Student Travel and Accommodation

Canadian Science and Technology Historical Association

The Association allots funds for the partial reimbursement of travel and accommodation expenses incurred by students who attended its General Meeting and/or Conference. In order to be eligible for a grant, an applicant must:

- (1) have paid fees for the above conference;
- (2) complete the *Request for Reimbursement Application* form, detailing travel expenses to the conference by car, rail, bus or air and accommodation expenses. Two or more students sharing expenses is permissible, but reimbursement may be at a reduced rate;
- (3) include copies of the receipts and, if two or more student members shared the travel or accommodation, provide their name(s). Each student should apply for reimbursement separately but the forms should be attached to the common receipts;
- (4) supply a photocopy of his/her student card, or other proof of student status at an institution of higher learning, with the application;

Applications for grants for the 2009 CSTHA Conference must be submitted by:

October 16, 2009

Funds will be allocated by a committee which will consider each request in terms of the funds available. In the event that demand exceeds the amount identified for student reimbursement, priority will be given to applicants at the greatest distance from the conference location. Applicants are expected to travel at the lowest possible economy rates, and to request discounts normally granted for student travel. Please note that the amount allotted by the committee cannot cover the full cost of travel to, or accommodation at, the conference. Students who presented papers may be reimbursed at a higher rate.

Helen Graves Smith, (HGraves_Smith@technomuses.ca)
Treasurer, CSTHA
Box 8502, Stn. T
Ottawa ON K1G 3H9
Canada

Demande de remboursement de frais de voyage et de logement pour étudiant

Association pour l'histoire de la science et de la technologie au Canada

L'Association alloue des sommes permettant le remboursement partiel de dépenses de voyage et de logement encourues par les étudiants qui participent à la réunion générale et/ou conférence.

Pour être admissible à une allocation, le demandeur devra:

- (1) avoir payer les frais pour l'événement susmentionné;
- (2) compléter le formulaire *Demande de remboursement*, en fournissant les détails des dépenses de voyage encourues pour se rendre à la conférence par auto, train, autobus ou avion, ainsi que les dépenses associées au logement. Il est permis que deux étudiants ou plus partagent les dépenses, mais le remboursement pourrait être à un taux réduit;
- (3) inclure les copies de reçus et, si deux membres étudiants ou plus ont partagé les dépenses de voyage et de logement, fournir leur(s) nom(s). Chaque étudiant devra présenter séparément une demande de remboursement mais les formulaires devront être attachés aux reçus communs;
- (4) annexer à la demande de remboursement une copie de sa carte d'étudiant(e), ou une autre preuve attestant de leur état d'étudiant dans une institution d'études supérieures;

Les demandes d'allocation pour la conférence de 2009 doivent être soumises au plus tard le:

16 octobre 2009

Les sommes seront allouées par un comité qui considérera chaque demande en fonction des fonds disponibles. Dans le cas où la demande dépasse le montant identifié pour les remboursements aux étudiants, la priorité sera accordée aux demandeurs voyageant à partir de la plus grande distance du lieu de la conférence. On s'attend à ce que les demandeurs voyagent au taux économique le plus bas et qu'ils se prévalent des rabais normalement alloués au voyageurs étudiants. Veuillez noter que le montant alloué par le comité ne pourra couvrir le coût entier pour le voyage ou le logement. Les étudiants qui auront présenté une communication pourraient être remboursés à un taux supérieur.

Helen Graves Smith (HGraves_Smith@technomuses.ca)
Trésorier, AHSTC
Box 8502, Stn. T
Ottawa ON K1G 3H9
Canada